

Communiqué interne

Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

Les MRC de La Rivière-du-Nord, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel passent au orange

Saint-Jérôme, le 25 septembre 2020 – En raison de l'augmentation du nombre de cas de COVID-19 qui se poursuit, le CISSS des Laurentides annonce que les MRC de La Rivière-du-Nord, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel passent au palier d'alerte orange. Pour leur part, les MRC d'Argenteuil, des Pays-d'en-Haut, des Laurentides et d'Antoine-Labelle demeurent dans le palier vert.

Faisant partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), les MRC de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et la Ville de Mirabel ont effectivement pris la couleur orange, selon l'analyse de la Santé publique qui constate une circulation active du virus dans ce territoire. S'ajoute également la MRC de la Rivière-du-Nord où la circulation de la COVID-19 est similaire.

Rappelons que le palier 3 – Alerte (orange) introduit des mesures additionnelles en ciblant certains secteurs d'activité et milieux où le risque de transmission est jugé plus élevé. Ces secteurs font l'objet de restrictions, d'interdictions ou de fermetures de façon sélective.

Pour sa part, le palier 1 – Vigilance (vert) appelle à la vigilance constante qui est requise dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Il correspond à une transmission faible dans la communauté, et exige le respect des mesures de base mises en place dans l'ensemble des milieux (distanciation physique, étiquette respiratoire, lavage des mains, etc.).

Par ailleurs, le gouvernement demande désormais aux citoyens du Québec, quelle que soit la couleur du palier d'alerte définissant la région qu'ils habitent, de ne plus tenir de rencontres familiales ou amicales, et ce, pour les 28 prochains jours.

« Puisque la deuxième vague de COVID-19 est véritablement amorcée et que la circulation du virus augmente de façon soutenue, il importe d'agir dès maintenant! Chaque personne, individuellement, a le pouvoir de contribuer à l'effort collectif qui vise à freiner l'avancement du virus et à nous protéger tous contre ses effets », a déclaré le Directeur régional de santé publique des Laurentides, D^r Éric Goyer, en priant la population de collaborer à ces mesures afin de faire la différence nécessaire.

Pour sa part, la présidente-directrice générale du CISSS des Laurentides, Mme Rosemonde Landry, indique que toutes les équipes de soins et de dépistage sont prêtes à répondre aux besoins de la population. « Nous sommes prêts mais il importe que la population nous aide en faisant sa part, en se protégeant et en protégeant les autres », a-t-elle insisté.

Par ailleurs, Mme Landry a tenu à souligner que les personnes priorisées pour obtenir un test de dépistage sont celles qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou encore qui ont été en contact avec une personne positive. Pour mieux évaluer leurs besoins, les citoyens peuvent consulter l'outil d'autoévaluation de la COVID-19 disponible sur le site Internet Québec.ca.

Les paliers d'alerte sont établis suivant les recommandations des autorités de santé publique, qui font une analyse régulière de la situation. Pour plus d'information, consultez le document détaillé Système d'alertes régionales et d'intervention graduelle à 4 paliers du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

Source : Direction générale

Information : Service des communications organisationnelles

290, rue De Montigny Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5T3 **Téléphone**: **450 432-2777** www.santelaurentides.gouv.gc.ca